



Ville de
Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

POUR NOUS JOINDRE
450 461-8000 | villesblg.ca

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées



2019



Adopté le 6 mai 2019 à la séance ordinaire du conseil municipal

Présenté officiellement dans le cadre de la
Semaine québécoise des personnes handicapées • 1^{er} au 7 juin

CONCEPTION ET PUBLICATION

Considérant les principes cités à cette politique et dans le but de faciliter la lecture de ce document, la Municipalité a respecté certaines des recommandations d'accessibilité à savoir la taille de la police, les contrastes de couleurs, l'espacement entre les lignes ainsi que la disposition des textes et des tableaux.

Quelques normes liées à la conception, à l'infographie et à l'impression des publications et des documents d'information produits à l'interne ont été établies par la Municipalité pour diminuer l'empreinte écologique et réduire les dépenses. Ainsi, en plus d'un usage restreint de la couleur et de l'utilisation de papier issu de sources responsables de produits forestiers (le FSC est le seul système de certification forestière qui protège les écosystèmes forestiers et les espèces fauniques rares ou menacées), selon le type de document, le support papier est utilisé pour un nombre réduit de sujets et leur contenu est abrégé, les renseignements complets étant disponibles sur le site Web. Sur demande, un exemplaire de ce document peut être obtenu en noir et blanc.

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

450 461-8000, poste 8607
viecommunautaire@villesblg.ca

Service des communications et des relations avec les citoyens

450 461-8000, poste 8100
communications@villesblg.ca

© Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mai 2019



Cette brochure est conforme à la nouvelle orthographe
www.orthographe-recommandee.info



COMITÉ CONSULTATIF

Son mandat est de mettre à jour annuellement le plan d'action et d'en assurer le suivi en fonction des obstacles identifiés pour l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités de la Municipalité.

Membres du comité

Représentants municipaux

- Yves Lessard, maire (nommé d'office)
- Jean-Marie Beaupré, directeur général (nommé d'office)
- Josée LaForest, conseillère municipale • District 1 (Sécurité publique)
- Line Marie Laurin, conseillère municipale • District 2 (Aménagement, urbanisme et ressources humaines)
- Marie-Josée Marchand, coordonnatrice aux programmes de loisir, secrétaire du comité
- Philippe Chrétien, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- François Pelletier, directeur des travaux publics
- Donald Zimmer, coordonnateur aux équipements et installations

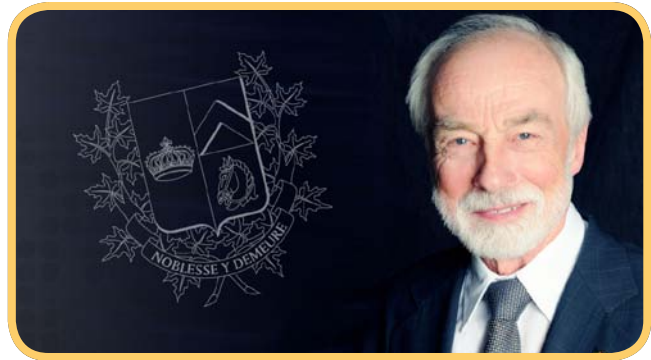
Représentante de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

- Nathalie Gosselin, préventionniste

Citoyennes bénévoles

- Lisette Desrosiers, Grandbasiloise et représentante de l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Monelle Drouin-Cyr, Grandbasiloise et membre de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR)
- Diane Malo, représentante de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu (APHVR)

MOT DU MAIRE



La Ville est fière de présenter le 7^e plan d'action à l'égard des personnes handicapées en vue d'assurer une qualité de vie optimale à tous les Grandbasillois.

L'inclusion sociale des personnes repose en grande partie sur le niveau de participation citoyenne qu'elles peuvent exercer dans leur milieu de vie. Conséquemment, il est important de poser des actions afin d'identifier les obstacles nuisant à la réalisation des habitudes de vie des citoyens ayant un handicap.

La Municipalité est l'autorité habilitée en matière d'aménagement du territoire, de même que le fournisseur d'une gamme de services que sollicitent quotidiennement tous les citoyens, dont leurs déplacements en toute sécurité.

Pour avoir accès aux mêmes facilités, les personnes handicapées requièrent parfois plus d'aide de la part de la communauté. Ce soutien ne peut en aucun cas être considéré comme un privilège. C'est dans ce sens que nous devons collectivement travailler à offrir l'accessibilité universelle à tous les citoyens, en se rappelant qu'à Saint-Basile-le-Grand, près d'une personne sur dix vit avec une ou plusieurs incapacités (Office des personnes handicapées du Québec, 2017).

Ensemble, réfléchissons à l'intégration de chaque personne, sans exception, dans tous les secteurs d'activités afin de bâtir une société plus inclusive !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Lessard'.

Yves Lessard

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Josée LAFOREST
Conseillère • District 1
Sécurité publique
josee.laforest@villesblg.ca



Line Marie LAURIN
Conseillère • District 2
Aménagement, urbanisme
et ressources humaines
linemarie.laurin@villesblg.ca



Denis VÉZINA
Conseiller • District 3
Développement durable
denis.vezina@villesblg.ca



Richard PELLETIER
Conseiller • District 4
Travaux publics et immeubles
richard.pelletier@villesblg.ca



Guy LACROIX
Conseiller • District 5
Loisirs sportifs, culturels
et communautaires
guy.lacroix@villesblg.ca



Émile HENRI
Conseiller • District 6
Famille, aînés et enfants
emile.henri@villesblg.ca

Direction générale et cabinet du maire
450 461-8000, poste 8108 direction.generale@villesblg.ca

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ)

En 1978, à la suite de l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, cet organisme gouvernemental a été créé pour veiller au respect de la Loi et s'assurer que les organisations poursuivent leurs efforts à l'égard de la participation sociale des personnes handicapées.

L'Office exerce sa mission en collaboration avec les organismes voués à la promotion des intérêts des personnes handicapées, l'ensemble des dispensateurs de services qui leur sont destinés (ministères, organismes publics, réseaux de services), les acteurs majeurs influençant la participation sociale de cette population (municipalités, entreprises) et le milieu de la recherche. Il assume ainsi des responsabilités de promotion, de coordination, de conseil et d'évaluation. De plus, il informe, conseille, assiste et fait des représentations en leur faveur et celles de leur famille, tant sur une base individuelle que collective.

L'Office peut prêter assistance à quiconque est tenu de préparer et de produire un plan d'action. Son rôle consiste, entre autres, à conseiller sur toute matière ayant une incidence sur les personnes handicapées, à analyser et à évaluer les lois, les politiques, les programmes, les plans d'action et les services offerts ainsi qu'à formuler toutes les recommandations qu'il estime appropriées.

Dans son plan d'action annuel, la Ville doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant de ses attributions, à savoir tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap (l'absence de facilitateur constitue un obstacle à l'intégration). De plus, le plan doit décrire les mesures envisagées dans le but de réduire ces obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

La production de plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées est une obligation légale en vertu de l'article 61.1 de la Loi. Par ailleurs, elle contribue à la mise en œuvre de la politique gouvernementale *À part entière : Pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, dont le but consiste à accroître la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

Le 4 juin 2009, le gouvernement du Québec a adopté la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* qui a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de 10 ans. Cette politique s'appuie sur différents fondements juridiques dont la Loi et la Charte des droits et libertés de la personne.

La politique repose d'abord sur la volonté de mieux assurer aux personnes handicapées le respect de leurs droits dans un esprit d'égalité, ce qui signifie de leur offrir les conditions pour qu'elles puissent exercer, dans les faits, les mêmes droits que ceux reconnus à l'ensemble de la population.

CADRE LÉGAL

Quelques données extraites

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Article 61.1 • Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute, et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activités. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3 • Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et des services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Charte des droits et libertés de la personne au Québec

À jour au 1^{er} novembre 2016

Article 10 « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »

La Charte interdit toutes formes de discrimination qui a pour effet d'empêcher un individu ou un groupe d'individus d'exercer pleinement leurs droits sur la base de certains motifs, dont le handicap. Les camps de jour étant assujettis à la Charte, ils sont tenus d'admettre les enfants en situation de handicap ainsi que de leur offrir par la suite, sans discrimination, les services qui y sont normalement offerts.



LES FONDEMENTS D'UNE POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Une **personne handicapée** a une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Égalité et équité

Sans discrimination ni privilège, toute personne a le droit d'accéder aux différents services de façon sécuritaire indépendamment de ses limitations.

Concertation avec les ressources du milieu

Faire « pour et avec » les personnes en situation de handicap est essentiel pour identifier les véritables besoins, développer les meilleures pratiques et prioriser les actions. De plus, la collaboration avec les ressources oeuvrant auprès des personnes handicapées, qui détiennent une expertise certaine dans leur milieu est essentielle au développement et à l'application d'une politique d'accessibilité universelle et permet de faire le suivi de l'évolution des véritables besoins.

Respect de l'autonomie et de la dignité

Les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont avant tout de multiples capacités qu'elles doivent pouvoir développer et exploiter pour en faire bénéficier la collectivité. Les aménagements doivent donc tendre vers une utilisation autonome des services.

La planification inclusive pour un développement durable

Les travaux d'adaptation réalisés après construction s'avérant plus coûteux, il est donc préférable pour une maximisation des ressources financières collectives, de prévoir dès le départ une conception et construction respectant les principes d'accessibilité universelle pouvant desservir plusieurs générations.

La planification pour un développement durable (suite)

Considérant les besoins nombreux et la rareté des ressources, il importe de rationaliser et d'anticiper les besoins futurs en terme d'accessibilité afin de faire de bons choix pour la communauté.

Intégration architecturale

Bien qu'ayant une perspective essentiellement fonctionnelle, tout aménagement, pour optimiser l'accessibilité, doit respecter les contraintes architecturales et patrimoniales afin de s'intégrer harmonieusement dans l'environnement.

Respect des capacités financières de la Municipalité

L'accès universel s'effectue par étape, considérant d'une part les priorités établies par le conseil municipal et le comité consultatif et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Municipalité.

Accessibilité universelle

- Un concept qui favorise l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers et qui tient compte des situations liées à toutes les incapacités ou déficiences qu'elles soient visuelles, auditives, motrices, cognitives, psychologiques ou autres.
- Permet d'anticiper les besoins de demain tout en développant une vision qui englobe, en plus des personnes handicapées, toute personne à mobilité réduite ayant des limitations permanentes ou provisoires : les aînés en perte d'autonomie, les personnes de forte taille, les familles avec de très jeunes enfants et circulant avec des poussettes, les personnes accidentées, les utilisateurs de charriots de livraison, etc.
- S'inscrit dans une vision de développement durable et dans l'application des principes tels que l'équité et la solidarité sociale, la qualité de vie, la consommation responsable, l'engagement et la participation citoyenne.



ENSEMBLE, BÂTISSONS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

PRINCIPES D'INTERVENTION

Une approche globale, intersectorielle et transversale pour une vision complète des situations

La Ville préconise une approche qui repose sur l'adhésion de tous les services municipaux, les engageant à travailler en étroite collaboration. Elle propose un réflexe qui se traduit par une ouverture à la réalité et aux préoccupations des personnes handicapées. Une telle approche favorise la prise en compte de la diversité et de la complexité des situations observées.

La personne handicapée : un citoyen autonome, responsable et compétent

D'avantage par souci de complémentarité que de remplacement et de substitution, la Ville appelle à la reconnaissance et à la valorisation de l'autonomie des personnes handicapées et au respect de leurs propres choix. La Ville reconnaît également leur potentiel en leur offrant la chance de contribuer activement au développement et au dynamisme de la communauté. Elle estime que la personne handicapée est indispensable tant dans l'identification et la compréhension des problèmes que dans la recherche de solutions adaptées à ses besoins.

Le milieu : ses acquis, son autonomie et un potentiel à reconnaître

La Ville reconnaît le potentiel du milieu et encourage l'autonomie d'action des acteurs dans la recherche de solutions durables. Elle prône un modèle de coopération fondé non pas sur le pouvoir, mais sur les compétences et l'interdépendance des uns par rapport aux autres.

Le réseautage, la concertation et le partenariat : des approches favorisant la solidarité et l'innovation

Pour assurer une prestation de services répondant aux multiples besoins des personnes handicapées, la Ville se doit de travailler en partenariat et de favoriser la planification d'une action concertée avec différents intervenants qui évoluent auprès des personnes handicapées. Dans cette perspective, la Ville adopte une attitude qui encourage la coordination des efforts et le réseautage entre les différents partenaires.

L'accessibilité : un droit légitime

La Ville reconnaît l'accessibilité comme un facteur d'intégration sociale qui répond à un besoin fondamental pour assurer le développement et l'autonomie des personnes handicapées. Elle vise leurs besoins spécifiques par la réduction des contraintes dans l'offre de services et dans l'accès aux ressources collectives.

L'amélioration continue de l'offre de services : pour une adéquation aux attentes et aux besoins

La Ville reconnaît l'importance de demeurer attentive aux réalités vécues par les personnes handicapées ainsi qu'à l'évolution des attentes et des besoins. Ce plan d'action doit demeurer un guide flexible qui s'inscrit dans un processus continu et évolutif, de façon à pouvoir adapter efficacement les interventions à la réalité vécue par les personnes handicapées.



PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

... où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

Profil géographique

Saint-Basile-le-Grand est une ville résidentielle de 35,8 km² située entre la rivière Richelieu et les monts Saint-Bruno et Saint-Hilaire. Elle compte près de 5 600 propriétés, 800 appartements, 300 commerces et places d'affaires ainsi que quelques fermes et une vingtaine de parcs et aires de détente. La vue des montagnes avoisinantes dont l'une (mont Saint-Hilaire) reconnue patrimoine mondial par l'UNESCO pour ses 410 mètres d'altitude, de même que la présence de l'un des plus beaux cours d'eau de la Montérégie, confèrent à son paysage un caractère champêtre apaisant. La Route du Richelieu, l'une des routes touristiques officielles du Québec, traverse son territoire.

En fonction de l'aménagement du territoire, environ 78 % de sa superficie est en zone rurale, 18 % en zone urbaine et 4 % en zone industrielle.

À moins de 30 minutes du centre-ville de Montréal, Saint-Basile-le-Grand jouit d'une situation privilégiée par son ouverture sur trois grands axes routiers de la région - les autoroutes Jean-Lesage (20) et de l'Acier (30) ainsi que la route 116 (boulevard Sir-Wilfrid-Laurier) - et sa facilité d'accès par transport collectif (train de banlieue et autobus).

Démographie

L'Institut de la statistique du Québec effectue chaque année un dénombrement basé sur des estimations et sa dernière évaluation chiffre à 17 240 la population grandbasiloise (Gazette officielle du Québec, 26 décembre 2018).

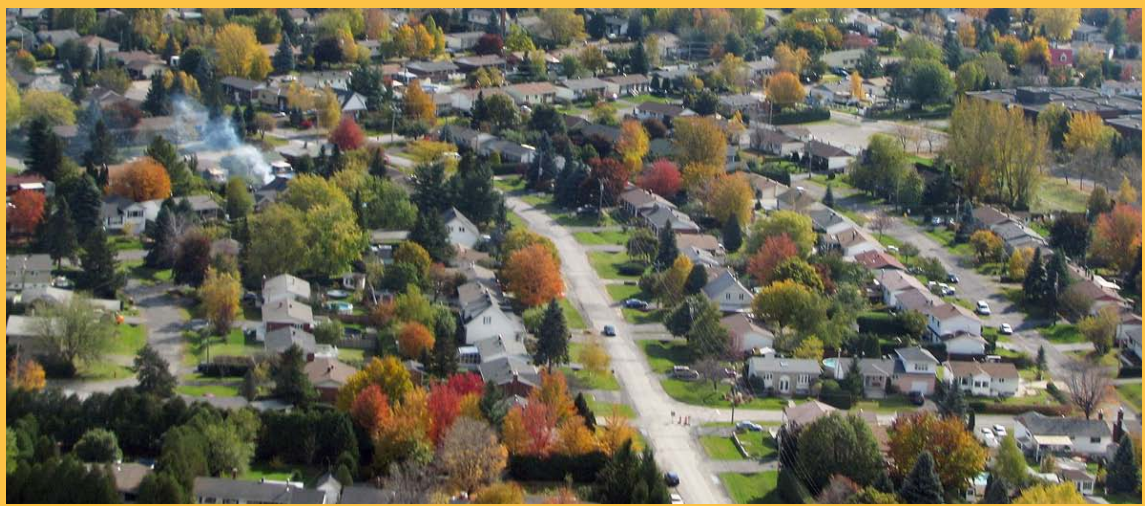


Photo : Richard Pelletier • Vue aérienne (2010)


PORTRAIT DE LA POPULATION GRANDBASILOISE VIVANT AVEC UNE INCAPACITÉ (PERMANENTE OU TEMPORAIRE)

Compilation et traitement des données (2012) : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

Estimation du nombre de personnes vivant avec une incapacité

GRUPE D'ÂGE	POPULATION TOTALE	POPULATION AVEC INCAPACITÉ	HOMMES	FEMMES
0 - 4 ans	1 180	15 (1,27 %)	10	5
5 - 9 ans	1 240	45 (3,63 %)	30	15
10 - 14 ans	1 105	40 (3,62 %)	25	15
15 - 34 ans	4 055	135 (3,33 %)	65	70
35 - 64 ans	7 660	675 (8,81 %)	320	355
65 ans et plus	1 675	395 (2,36 %)	165	230
Total	16 915	1305 (7,72 %)	615	690

Estimation du nombre de personnes vivant avec une incapacité selon le type

TYPE D'INCAPACITÉ		TOTAL
	Audition	250
	Vision	230
	Parole	30
	Mobilité	705
	Douleur	865
	Dextérité	285
	Apprentissage	45
	Mémoire	160
	Déficiência intellectuelle Trouble et retard du développement Trouble du spectre de l'autisme	85
	Psychologique	330
	Problème de santé chronique	70
	Indéterminée	30

N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

ACCESSIBILITÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DES PLATEAUX D'ACTIVITÉS

Édifices logeant des services municipaux



206, rue Principale

Cet édifice n'est pas de propriété municipale.

Service des finances et Service du greffe

Les services logés à cet édifice seront relocalisés à la mairie en septembre 2019.



Aréna Jean-Rougeau

10, rue Bella-Vista

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



Bibliothèque Roland-LeBlanc

40, rue Savaria

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



Caserne de pompiers

39, rue Savaria

Direction générale et cabinet du maire, Service des communications et des relations avec les citoyens, Service des ressources humaines

Services logés temporairement jusqu'à la réouverture de la mairie en septembre 2019.



Centre civique Bernard-Gagnon

6, rue Bella-Vista

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



Photos des édifices : Simon Girard



Centre communautaire Lise-B.-Boisvert
103, avenue de Montpelliér

Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire



Édifice Léon-Taillon
200, rue Bella-Vista

Services techniques (génie et travaux publics) et
Service de l'urbanisme et de l'environnement

*Le Service de l'urbanisme et de l'environnement
sera relogé à la mairie en septembre 2019.*



Mairie
204, rue Principale

*Cet édifice est fermé pour travaux jusqu'en
septembre 2019 et sera accessible (♿) après
les rénovations.*

Édifices logeant des partenaires du milieu



Chalet Denis-Germain
132, montée des Trinitaires

Maison des jeunes La Butte



Édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau
9, rue des Roses

Cercle de Fermières et Club de la Gerbe dorée



Édifice Léopold-Bouchard
50, montée Robert

Centre de bénévolat





Maison scout Le castor dévoué
125, rue Bella-Vista


Mouvement scout


Plateaux d'activités


Le code abrégé est utilisé au programme des loisirs sportifs, récréatifs et culturels Info-Loisirs.


 Aréna Jean-Rougeau (AJR)


 Édifice Léopold-Bouchard (ELB)

 Bibliothèque
Roland-LeBlanc (BRL)


 École de la Mosaïque (EM)


 Centre civique
Bernard-Gagnon (CCBG)


 Locaux de Multi Sports
et du Club Impulsion (LMSCI)


 Centre communautaire
Lise-B.-Boisvert (CCLBB)


Maison scout
Le castor dévoué (MS)


 École de la Chanterelle (EC)

 Parc du Ruisseau (PDR)

 École Jacques-Rocheleau (EJR)

 Parc de la Seigneurie (PS)

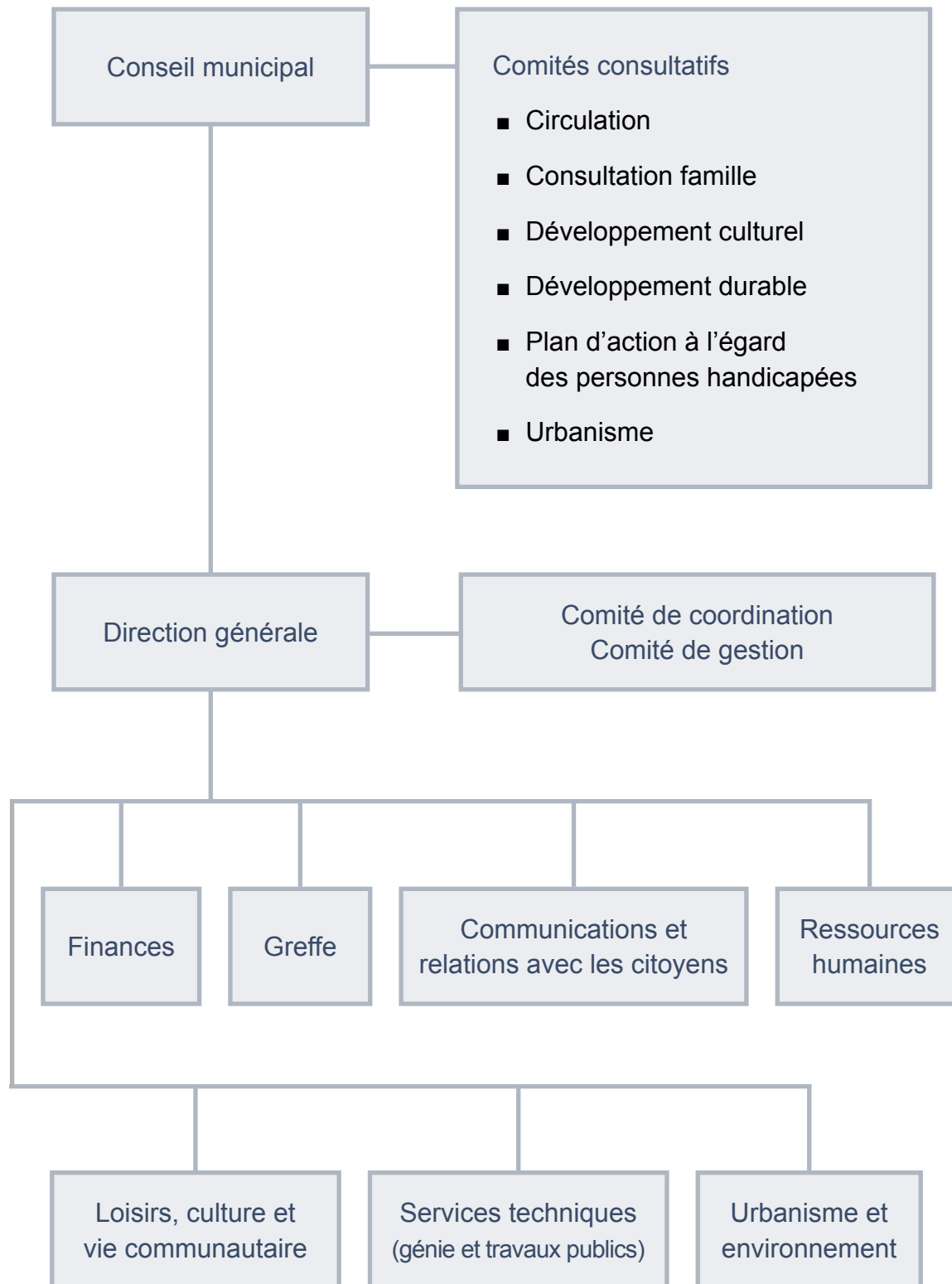
 Édifice Jeannine-Trudeau-
Brosseau (EJTB)

 Parc des Trinitaires (PT)



Inauguration du monte-personne à l'édifice
Jeannine-Trudeau-Brosseau (2015)

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL



DES SERVICES DE QUALITÉ VISANT LE MIEUX-ÊTRE DE LA POPULATION

Direction générale

La Direction générale assure la coordination de toutes les activités de la Ville. Son rôle est de voir à la réalisation des objectifs du conseil municipal en offrant soutien et encadrement aux services municipaux, selon leurs responsabilités respectives, dans le but d'offrir des services de qualité aux Grandbasilloises et Grandbasillois. Ses attributions comprennent entre autres les affiliations et adhésions, la coordination des mesures d'urgence, les comités consultatifs, les communications, les politiques, directives et plans d'action, les reconnaissances publiques, la documentation sur l'histoire municipale, le budget participatif, les consultations et sondages et les technologies de l'information.

Service des communications et des relations avec les citoyens

Le Service des communications et des relations avec les citoyens a pour principales responsabilités de protéger l'image et le caractère distinctif de la Municipalité, de contribuer à sa mise en valeur et à son rayonnement ainsi que de faciliter la compréhension des décisions et de la vision du conseil municipal. Il agit en soutien à l'administration municipale et aux partenaires du milieu dans la planification et la promotion des activités et des services offerts afin de favoriser la participation citoyenne. Il veille à la cohérence et à l'uniformité des messages véhiculés ainsi qu'à l'utilisation rationnelle et équitable des voies de communication municipales.

Service des finances

Le Service des finances est responsable d'assurer une saine gestion des ressources financières et de coordonner les activités qui en découlent. Ses attributions comprennent entre autres : les comptes à payer et à recevoir, les droits sur les mutations immobilières, l'évaluation foncière, les rapports financiers, les règlements d'emprunt et la taxation.

Service du greffe

Le Service du greffe dresse les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal en séances publiques et rédige les résolutions, les règlements et les avis légaux dans le respect des lois. Lors d'élections municipales, le greffier agit à titre de président d'élection et voit à l'organisation du vote selon les prescriptions de la Loi. Ses attributions comprennent entre autres : l'accès à l'information, les appels d'offres, les assermentations, l'ouverture des soumissions, les contrats ainsi que les réclamations.

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a un vaste champ d'actions lui permettant de voir à l'organisation et à la coordination de l'ensemble des activités, des événements et des manifestations spéciales sur le territoire grandbasilois. Grâce au dynamisme de la communauté, la Ville est en mesure de présenter une panoplie de loisirs culturels, sportifs et récréatifs et de soutenir des partenaires du milieu (associations communautaires, organismes de loisir et groupements sociaux) dans la mise sur pied de projets et d'activités.

Ses attributions comprennent entre autres : l'entretien et la gestion de l'aréna, de la bibliothèque, des locaux et terrains sportifs, des parcs et aires de détente, la location de plateaux d'activités et de matériel, la logistique lors d'événements spéciaux, les politiques familiale et culturelle accompagnées de leurs plans d'action, la tenue de la Fête des arts et de la soirée en hommage aux bénévoles ainsi que les accréditations à titre de Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines conçoit, planifie, développe et dirige l'ensemble des politiques, des activités et des programmes liés à la gestion des ressources humaines de la Municipalité. Ses attributions comprennent également, mais non exclusivement, les éléments suivants : accueil des nouveaux employés, analyse des structures internes des différents services, application uniforme des lois et des conventions collectives de travail, développement de l'organisation en matière de dotation, formation, santé et sécurité au travail, rémunération et avantages sociaux, gestion des relations de travail et gestion des régimes d'assurance collective et de retraite.

Services techniques (génie et travaux publics)

Les Services techniques regroupent deux principaux champs d'action, le génie et les travaux publics, pour la mise en place, l'entretien et la réfection des infrastructures publiques.

Ses attributions comprennent entre autres : l'entretien de bornes-fontaines, des édifices et des véhicules municipaux ainsi que des voies de circulation, la gestion et la coordination des collectes de matières résiduelles, de l'eau (potable et usées), les contrats de travaux majeurs et l'aménagement paysager des espaces municipaux.

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement voit à la planification de l'aménagement du territoire dans une perspective d'harmonisation et de respect des besoins des générations présentes et futures.

Ses attributions comprennent entre autres : la conformité des différentes dispositions règlementaires avec le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), l'application des plans et règlements d'urbanisme, les permis et certificats, les cartes des réseaux routiers et cyclables, les développements domiciliaires, les inspections et la toponymie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour toute urgence composez le 9-1-1.



Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CENTRE DE TRAITEMENT D'APPELS ET DE RÉPARTITION
450 536-3333 ou 450 461-8000, option 6
www.police-rsl.qc.ca



Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

SIÈGE SOCIAL
450 467-8668 ou 450 461-8000, option 7
www.risivr.ca



BILAN DES RÉALISATIONS

2009-2018

Réalisation	Année d'implantation
Accessibilité des lieux et des édifices publics <i>Amélioration de l'accessibilité des sites municipaux</i>	
La Municipalité inaugure l'édifice Léopold-Bouchard qui est accessible aux personnes à mobilité réduite.	2009
Le maire, les conseillers municipaux, le personnel du Service des finances, du Service du greffe, ainsi que de la Direction générale accueillent (sur rendez-vous) les personnes à mobilité réduite au 206, rue Principale, édifice voisin de la mairie, dans des locaux accessibles.	2010
Ajout de barres d'appui dans certaines salles de toilettes au sous-sol du centre civique Bernard-Gagnon.	2012
Les barres d'appui de la toilette des femmes au sous-sol du centre civique Bernard-Gagnon ont été repositionnées et d'autres ont été ajoutées dans la toilette des hommes.	2015
Identification des édifices municipaux accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les différentes voies de communication.	2012

Accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)*Amélioration de l'accessibilité des sites municipaux*

En période de camps de jour, les parents à mobilité réduite sont invités à communiquer avec le poste d'accueil du service de garde afin que les animateurs puissent prévenir l'enfant que son parent est arrivé et que ce dernier l'attend dans son véhicule, devant l'édifice où se déroule le camp (centre communautaire Lise-B.-Boisvert, centre civique Bernard-Gagnon et Maison scout Le castor dévoué).

2015

Des portes automatiques extérieures et intérieures ont été installées à l'aréna Jean-Rougeau.

2015

Des indications permettent de mieux orienter les citoyens à mobilité réduite vers la rampe d'accès.

Le personnel de soutien du centre civique Bernard-Gagnon et du centre communautaire Lise-B.-Boisvert déverrouille systématiquement les portes d'entrée (à l'avant de l'édifice) de manière à rendre fonctionnelles les portes automatiques pour les personnes à mobilité réduite. Il en est de même pour les toilettes du centre communautaire Lise-B.-Boisvert.

2015

Si des conférences sont offertes à la bibliothèque Roland-LeBlanc, les personnes à mobilité réduite sont invitées à entrer en communication avec le personnel de la bibliothèque afin de déplacer la conférence au premier étage de l'édifice.

2015

Les voies de communication municipales (revue municipale, site Web) publient que l'accès à la caserne de pompiers se fait par le biais de la porte de garage à l'arrière de l'édifice et que les rencontres sont sur rendez-vous.

2015

Installation d'un ascenseur extérieur pour accéder à l'édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau.

2015



Installation d'une fontaine à boire à triple vocation au centre civique Bernard-Gagnon (2017)

Réalisation

Année d'implantation

Accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)

Amélioration de l'accessibilité des sites municipaux

<p>Pour favoriser l'accessibilité et sécuriser les déplacements des personnes vivant avec un handicap visuel, des lignes jaunes ont été peintes sur les marches intérieures du centre civique Bernard-Gagnon.</p>	2017
<p>Installation d'une fontaine à boire à triple vocation au centre civique Bernard-Gagnon.</p>	2017
<p>Expertise réalisée par l'INLB et le CISSS Montégrie-Ouest - centre de réadaptation en déficience physique pour les édifices Jeannine-Trudeau-Brosseau, la bibliothèque Roland-LeBlanc, le centre civique Bernard-Gagnon et l'aréna Jean-Rougeau.</p>	2017

Accessibilité des lieux et des édifices publics (suite)*Amélioration de l'accessibilité des sites municipaux*

Ajout de barres d'appui dans les toilettes de la maison scoute Le Castor dévoué ainsi qu'au chalet Denis-Germain (abritant la Maison des jeunes La Butte). 2018

Ajout d'une « bande avertissante » au sol dans le hall d'entrée de la bibliothèque afin de diriger plus facilement vers les entrées. 2018

Ajout de bandes contrastantes sur les portes de verre et vitrines de l'aréna Jean-Rougeau, de la bibliothèque Roland-LeBlanc et du centre civique Bernard-Gagnon. 2018

Ajout de bandes contrastantes dans les escaliers intérieurs de l'aréna Jean-Rougeau, de la bibliothèque Roland-LeBlanc, du centre civique Bernard-Gagnon (arrière de l'édifice) et de l'édifice Léopold-Bouchard. 2018



Ajout d'une « bande avertissante » au sol ainsi que de bandes contrastantes sur les portes de verre dans le hall d'entrée de la bibliothèque Roland-LeBlanc (2018)

Habitation

Mesures favorisant l'accès à des logements adaptés et des outils de recherche

Création et mise en place d'un formulaire de consentement permettant à un propriétaire ou un locataire d'autoriser la Ville à transmettre ses coordonnées à l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA), rendant ainsi possible la mise à jour d'un répertoire de propriétaires ou locataires grandbasilois possédant ou occupant une maison ou un logement adapté.

2017

Sécurité en milieu résidentiel

Base de données sur les besoins particuliers des résidents et mesures de sécurité civile

Programme Opération secours adaptés

Près de 50 personnes ont adhéré à ce programme auprès du Service de sécurité incendie afin d'être inscrites au registre des personnes nécessitant une aide particulière lors d'interventions.

2010

Programme PAIR

Mise à jour de la banque de données utilisée pour le service d'appels personnalisés lors de mesures d'urgence spécifiques à l'évacuation.

2010

Consigne particulière donnée aux surveillants d'activités afin qu'ils notent la présence de personnes à mobilité réduite lors d'évènements, activités ou cours afin d'être en mesure de transmettre l'information au Service de sécurité incendie en prévision d'une évacuation.

2017

Réalisation

Année
d'implantation

Transport

Amélioration et qualité du service par des mesures d'adaptation

Nouvelle destination au service de transport adapté

La Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu (RITAVR) ajoute une nouvelle destination, hors du territoire desservi, pour les déplacements vers Saint-Bruno-de-Montarville.

2011

Signalisation, circulation et stationnement

Déplacements sécuritaires et sans obstacle ainsi que des espaces réservés

Certains espaces de stationnement des édifices municipaux ont été mis aux normes du Code de construction du Québec qui prévoit, entre autres, un accès à un nombre suffisant d'espaces réservés, une signalisation appropriée, un entretien régulier et un cheminement sans obstacle.

2011

Une surface a été aménagée aux feux de circulation des deux intersections du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier pour permettre l'accès en fauteuil roulant aux boutons d'appels de feux pour piétons.

2012

La traverse de la rue Bella-Vista à l'intersection du chemin Saint-Louis était difficile notamment lors de la période estivale ; un feu de circulation a été ajouté.

2013

Organisation d'une marche exploratoire, en collaboration avec le Centre de femmes l'Essentielle, afin d'évaluer l'environnement urbain et de répertorier les obstacles à l'accessibilité.

2017

Réalisation	Année d'implantation
Emploi	
<i>Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés</i>	
Embauche d'un jeune grandbasilois atteint du trouble du spectre de l'autisme.	2016
Lors du processus de recrutement, des mesures d'accommodement sont offertes aux personnes à mobilité réduite advenant une entrevue d'embauche.	2016
Embauche d'un stagiaire au Service des technologies de l'information et d'une employée aux camps de jour, tous deux affectés d'un handicap.	2017
Aménagement du territoire	
<i>Mesures favorisant des environnements accessibles</i>	
Lors de l'achat ou du remplacement de mobilier urbain, le personnel s'assure de procéder à l'achat de matériel dans les parcs (fontaines à boire, tables à pique-nique et modules de jeux) accessible à tous.	2015
Loisirs et culture	
<i>Accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques</i>	
Programme d'intégration des enfants handicapés aux camps de jour municipaux estivaux	
Initié et soutenu par un comité de travail issu de la Table de concertation des organismes de personnes handicapées du CSSS Richelieu-Yamaska, un protocole établit une procédure qui permet de mieux suivre l'ensemble des étapes inhérentes au processus d'intégration des enfants en offrant des services de soutien aux parents ainsi qu'au personnel des camps de jour ; un suivi concerté est donc assuré auprès de tous les acteurs du milieu et «aimants» naturels qui gravitent autour de ces enfants.	2010

Loisirs et culture (suite)*Accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques*

Pour que leur enfant puisse bénéficier du programme, les parents doivent effectuer une demande d'étude d'intégration ; les demandes sont analysées en toute confidentialité par la Ville et les partenaires qui déterminent l'admissibilité et recommandent le type d'intégration appropriée. L'inscription aux camps recommandés peut ensuite être complétée par les parents auprès de la Municipalité ou de l'organisme spécialisé reconnu.

2015

Tricycle tandem

Pour favoriser la pratique sportive, offre d'un tricycle tandem en location, à l'usage exclusif des personnes handicapées ou à mobilité réduite (jusqu'en 2018).

2010

Le bénévolat des aspirants animateurs formés, qui sont invités à donner de leur temps lors du camp de jour de la semaine de relâche scolaire auprès des enfants handicapés, est reconnu par le biais d'un certificat de reconnaissance des heures accumulées et des services rendus.

2015

Durant les camps de jour estivaux, un service d'accompagnement pour les enfants handicapés est offert pour le service de garde.

2015

Acquisition de logiciels et de livres adaptés à certaines incapacités accessibles à la bibliothèque.

2016

Participation au Programme Biblio-Aidants, un service d'information en ligne de cahiers thématiques.

2016

Publication en braille, en collaboration avec l'Institut Nazareth & Louis-Braille, du poème *Silence* par Denis Roy, récipiendaire du prix Fernande Pelletier-Neveu lors de la 15^e Soirée harpe et poésie, également adapté en format PDF accessible.

2017

Réalisation

Année
d'implantation

Loisirs et culture (suite)

Accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques

Achat d'une deuxième balançoire parent-enfant, mieux adaptée aux besoins des enfants handicapés. 2017

Mise en place d'une plage horaire spécifiquement dédiée aux personnes handicapées à l'aréna Jean-Rougeau pour la pratique des sports de glace libres. 2017

Adoption de la politique familiale 2017-2027 en y intégrant la notion d'accessibilité universelle. 2017

Acquisition et installation d'une balançoire pour personnes handicapées pouvant convenir aux adultes comme aux enfants aux parcs de la Seigneurie et des Trinitaires 2018

Acquisition et installation d'une table à pique-nique avec accessibilité en fauteuil roulant sous un abri aux parcs de la Seigneurie et des Trinitaires. 2018



Acquisition et installation d'une balançoire pour personnes handicapées et table à pique-nique avec accessibilité en fauteuil roulant au parc de la Seigneurie (2018)



Réalisation

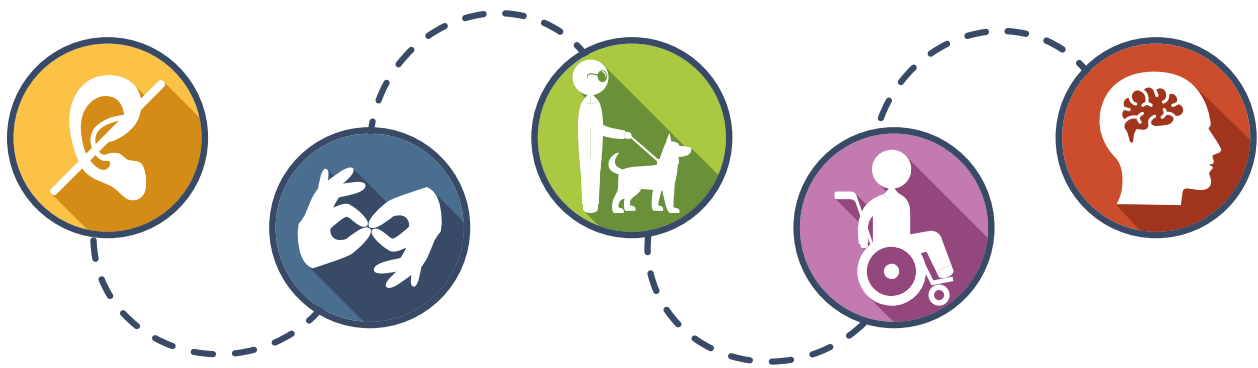
Année
d'implantation

Communications

Accessibilité des voies de communication (téléphonie, site Web, documents, supports visuels, services directs à la population, accueil, etc.)

Promotion de la location du tricycle tandem.	2010
Identification des édifices municipaux accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les différentes voies de communication (entre autres sur le site Web et le calendrier municipal).	2012
La Semaine québécoise et la Journée internationale des personnes handicapées sont soulignées par les voies de communication municipales.	2012
Les voies de communication municipales (revue municipale, site Web) publient que l'accès à la caserne de pompiers se fait par le biais de la porte de garage à l'arrière de l'édifice et que les rencontres sont sur rendez-vous.	2015
Création d'un article, accessible à partir d'une icône à même le menu principal du site Web, où sont réunies les informations pertinentes à la vie municipale pour les personnes handicapées ainsi qu'un autre détaillant les principales ressources.	2016
Diffusion, auprès du personnel et de la population inscrite au <i>Babillard électronique</i> , de cinq capsules de sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.	2016
Le programme Opération secours adaptés est promu aux voies de communication municipales.	2016
Promotion du partage de la route entre automobilistes et utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées.	2016

Réalisation	Année d'implantation
Communications (suite)	
<i>Accessibilité des voies de communication (téléphonie, site Web, documents, supports visuels, services directs à la population, accueil, etc.)</i>	
Refonte du site Web municipal en tenant compte de certaines exigences d'accessibilité : contraste élevé afin de faciliter l'accès aux personnes ayant une déficience de la vue et textes de remplacement pour chacune des images.	2017
Création d'une version audio du recueil de poèmes de la 16 ^e Soirée harpe et poésie pour la clientèle ayant notamment une incapacité visuelle.	2018
Administration	
<i>Mobilisation des services municipaux</i>	
Le maire a pris part à l'exercice qui consistait à circuler en fauteuil roulant durant une journée afin d'identifier les obstacles rencontrés par les citoyens avec une déficience liée à la mobilité.	2014
Participation aux ateliers de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées (offert prioritairement au personnel d'accueil, aux directeurs et aux élus par le GAPHRSM).	Partiellement réalisé en 2015
La journée des personnes handicapées a été soulignée lors du dévoilement de l'ascenseur extérieur de l'édifice Jeannine-Trudeau-Brosseau.	2015
Création d'un comité consultatif pour veiller au développement et au suivi du plan d'action.	2016
Un budget a été consenti pour l'année 2017 afin d'améliorer les structures en place.	2016
Tenue d'une rencontre entre les gestionnaires municipaux, les élus et l'Office des personnes handicapées afin de d'acquérir des connaissances concernant les obligations légales qui incombent aux municipalités	2018



PLAN D'ACTION 2019

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
Accessibilité des lieux et des édifices publics <i>Amélioration de l'accessibilité des sites municipaux</i>		
Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles aux personnes handicapées	Faire une demande auprès de l'INLB et du CISSS Montérégie-Ouest – centre de réadaptation en déficience physique pour l'évaluation de l'édifice Léopold-Bouchard afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	Coordonnatrice aux programmes de loisir INLB et CISSSM
En général, la signalisation n'est pas optimale pour s'orienter dans les principaux édifices municipaux	Uniformiser la signalisation dans tous les bâtiments municipaux en respectant les normes et recommandations émises par l'INLB en priorisant la signalisation des toilettes situées à l'aréna Jean-Rougeau, à la bibliothèque Roland-LeBlanc, au centre civique Bernard-Gagnon, au centre communautaire Lise-B.-Boisvert, à la maison scout Le castor dévoué, aux édifices Jeanine-Trudeau-Brosseau et Léopold-Bouchard et à la mairie.	Directeur des travaux publics

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
----------	--------	-----------------------------

Habitation

Mesures favorisant l'accès à des logements adaptés et outils de recherche

Les citoyens qui souhaitent faire adapter leur domicile doivent, en plus des frais reliés aux travaux, défrayer le cout du permis municipal nécessaire

Abolir les frais inhérents au permis municipal nécessaire à l'adaptation du domicile d'une personne handicapée.

Directeur de l'urbanisme

Sécurité en milieu résidentiel

Base de données sur les besoins particuliers des résidents et mesures de sécurité civile

La municipalité doit considérer ses citoyens handicapés dans l'application de son plan de mesures d'urgence afin d'en assurer leur sécurité

Identifier les lieux d'hébergement (hôtel, motel et autres) accessibles aux personnes handicapées.

Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Identifier et mettre en place des modes de communication adaptés dans le cadre de l'application du plan d'urgence.

Direction générale

Identifier les besoins particuliers rencontrés par les personnes handicapées en situation de mesures d'urgence et former le personnel afin que ces derniers interviennent de manière plus spécifique auprès de cette clientèle

Direction générale

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
Transport <i>Encouragement à l'utilisation du service et aux mesures d'adaptation et amélioration de la qualité du service</i>		
Lacunes observées au niveau du service de transport adapté	Analyser les obstacles rencontrés par les usagers du service de transport adapté auprès des autorités responsables.	Direction générale Coordinatrice aux programmes de loisir
Méconnaissance des besoins des usagers	Inviter les citoyens à rapporter les situations problématiques rencontrées lors de leurs déplacements sur le territoire.	Direction générale Service des communications et des relations avec les citoyens (volet promotion) Comité de circulation (analyse des demandes)
L'accessibilité aux diverses activités à grand rassemblement n'est pas optimale pour les personnes handicapées	Offrir un service de prêt de fauteuils roulants.	Coordinatrice aux programmes de loisir Centre de bénévolat

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
----------	--------	-----------------------------

Signalisation, circulation et stationnement

Déplacements sécuritaires et sans obstacle ainsi que des espaces réservés

Peu d'occasion pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées en situation de déplacement	En collaboration avec le centre de femmes l'Essentielle et avec la participation de personnes en situation de handicap, planifier une deuxième marche exploratoire afin de répertorier les obstacles à l'accessibilité des parcs et des stationnements pour les personnes ayant des incapacités liées à la mobilité.	<p>Coordonnatrice aux programmes de loisir</p> <p>Coordonnateur aux équipements et installations</p>
--	--	--

Emploi

Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés

Peu de représentativité et de reconnaissance des citoyens handicapés qui œuvrent comme bénévole au sein des divers comités, organismes partenaires ou dans le cadre d'événements ponctuels à grand déploiement	Favoriser les mises en candidature des citoyens bénévoles handicapés aux divers prix reconnaissance, notamment au Prix Dollard-Morin.	<p>Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire</p> <p>Direction générale</p> <p>Conseil municipal</p>
--	---	---

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
<p>Soutien aux organismes communautaires et aux familles <i>Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit et politiques</i></p>		
<p>Méconnaissance des besoins exprimés par le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal</p>	<p>Prendre connaissance de la plateforme de revendications du Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) afin que des actions concrètes soient entreprises en 2019 pour répondre aux obstacles exprimés.</p>	<p>CPAPH</p>
<p>Possibilité d'une meilleure collaboration et contribution financière aux organismes qui dispensent les services aux personnes handicapées</p>	<p>Offrir des plages horaires pour différentes activités de sports adaptés offertes par l'APHVR.</p>	<p>Coordonnateur aux équipements et installations</p>
<p>Aménagement du territoire <i>Mesures favorisant des environnements accessibles</i></p>		
<p>Plateaux d'activités extérieures non accessibles aux personnes ayant des incapacités liées à la mobilité</p>	<p>Approcher la Fondation Bon départ dont l'objectif est de permettre aux partenaires communautaires de donner l'occasion de jouer aux enfants de toutes conditions ; plus précisément, en couvrant les couts associés aux infrastructures et aux programmes inclusifs.</p>	<p>Coordonnatrice aux programmes de loisir</p>

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
Loisirs et culture <i>Accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques</i>		
Pas suffisamment de matériel pour faciliter la participation sociale des personnes handicapées	Faire l'acquisition et l'installation d'une balançoire accessible au fauteuil roulant.	Coordonnateur aux équipements et installations Coordonnatrice aux programmes de loisir
Pas suffisamment de fonctionnalité pour inciter la participation sociale des personnes handicapées dans le cadre des activités à grand déploiement	S'assurer qu'une toilette adaptée est disponible pour accommoder les personnes handicapées lors des fêtes à grand rassemblement et si ce n'est pas le cas, prévoir une toilette chimique adaptée.	Coordonnateur aux équipements et installations

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
<p>Communications <i>Accessibilité des voies de communication (téléphonie, site Web, documents, supports visuels, services directs à la population, accueil, etc.)</i></p>		
<p>Activités et événements pas toujours accessibles et adaptés pour les personnes sourdes ou malentendantes</p>	<p>Tester l'utilisation du sous-titrage pour les films lors des projections en plein air.</p>	<p>Coordonnatrice culturelle</p>
<p>Les employés municipaux connaissent peu les mesures adoptées par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées</p>	<p>Publiciser auprès des employés municipaux les mesures du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.</p>	<p>Directrice du Service des communications et des relations avec les citoyens</p>

Obstacle	Mesure	Responsable / collaborateur
Administration <i>Mobilisation des services municipaux</i>		
Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	Poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel et des élus municipaux envers les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Coordinatrice aux programmes de loisir GAPHRSM
Les employés municipaux ne transmettent pas l'information au CPAPH lorsqu'ils réalisent des mesures en faveur des personnes handicapées	Demander à ce que toutes les mesures prises en faveur de l'accessibilité universelle soient communiquées au CPAPH afin que ces actions soient répertoriées dans le bilan des réalisations du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Coordinatrice aux programmes de loisir



RESSOURCES

Organisme veillant au respect de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées

Office des personnes
handicapées
Québec 

Office des personnes handicapées du Québec
(OPHQ)

Les différents guides produits par l'Office (versions imprimable et accessible), disponibles en ligne, représentent des outils d'information pertinents et conviviaux permettant d'informer les personnes handicapées et leur famille sur les mesures, les programmes et les services.

- Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches
- Guide en soutien à la famille
- Guide des programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches

Bureau régional

309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
1 800 567-1465 | aide@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

Organisme local reconnu par la Municipalité



Centre de bénévolat

Édifice Léopold-Bouchard • 50, montée Robert
Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1L7
450 461-2111 | centredebenevolat@bellnet.ca

Organismes régionaux et provinciaux



Association de la Vallée du Richelieu pour la déficience intellectuelle / Trouble du spectre de l'autisme

625, rue Lechasseur
Belœil (Québec) J3G 2L3
450 467-8644, poste 102 | avrdibeloeil@gmail.com
www.avrdi.org



Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu

308, rue Montsabré, bureau D-209
Belœil (Québec) J3G 2H5
450 464-7445 | informations@aphvr.org
www.aphvr.org



Association d'informations en logements et immeubles adaptés

150, rue Grant, bureau 213
Longueuil (Québec) J4H 3H6
450 646-4343 | ailia@qc.aira.com
www.ailia.info

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS)

Territoire Richelieu-Yamaska

communication.csssry@rrsss16.gouv.qc.ca

www.santemonteregie.qc.ca/richelieu-yamaska

Centre de réadaptation en déficience physique (CISSS de la Montérégie-Ouest)

5300, chemin de Chambly

Saint-Hubert (Québec) J3Y 3N7

450 676-7447



Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal inc.

1400, boulevard Édouard, local 113

Saint-Hubert (Québec) J4T 3T2

450 923-1548 | info@gaphrsm.ca

www.gaphrsm.ca



Institut Nazareth et Louis-Braille

1111, rue Saint-Charles Ouest

Longueuil (Québec) J4K 5G4

450 463-1710 | info.inlb@ssss.gouv.qc.ca

www.inlb.qc.ca



Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

308, rue Montsabré, bureau D-132

Belœil (Québec) J3G 2H5

450 464-5325 | info@pcvr.ca

www.pcvr.ca



Service d'aide à l'emploi et de placement en entreprises pour personnes handicapées

365, rue Saint-Jean, bureau 125

Longueuil (Québec) J4H 2X7

1 800 646-6096 | info@sdem-semb.org

www.sdem-semb.org

Activités, camps de vacances, services de garde et maisons de répit



Les Amis-Soleils de Saint-Bruno

Audrey-Ann Cholette, coordonnatrice
514 815-6721 ou 438 499-7372
lesamissoileils@gmail.com
www.sites.google.com/site/lesamissoileils



Camp de Grandpré • Fondation Papillon

756, chemin des Patriotes Sud
Otterburn Park (Québec) J3H 1Z5
514 937-6171, poste 232 | sboijeot@fondationpapillon.ca
www.fondationpapillon.ca



Loisir et Sport Montérégie

2050, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A6
450 773-9802 | lsm@loisir.qc.ca
www.loisir.qc.ca



Maison de répit l'Intermède

192, rue F.-X.-Garneau
Belœil (Québec) J3G 4Y1
450 464-9261 | info@repit-intermede.com
www.repit-intermede.com



Regroupement des CPE de la Montérégie

50 672-8826 | cpemonteregie@rcpem.com
www.rcpem.com



Zone Loisir Montérégie Point de service Saint-Hyacinthe

2710, rue Bachand, local 107B
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6
450 771-0707
www.zlm.qc.ca

Stationnement, transport adapté et tourisme

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Société de l'assurance automobile du Québec

www.saaq.gouv.qc.ca/personnes-mobilite-reduite

La SAAQ est l'organisme qui peut délivrer une **vignette** permettant d'avoir accès aux espaces de stationnement réservés identifiés pour faciliter les déplacements de personnes handicapées. Cette vignette est accordée annuellement à toute personne qui y est admissible, qu'elle soit conductrice ou passagère d'un véhicule et qu'elle réside ou non au Québec.



Exo | Transport adapté - Vallée du Richelieu

255, boulevard Laurier, bureau 120

McMasterville (Québec) J3G 0B7

450 446-2727 | repartition-vr@exo.quebec

www.exo.quebec/fr/planifier-trajet/transport-adapte

**Regroupement des usagers du transport adapté
des MRC de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu**

608, 12^e avenue

Richelieu (Québec) J3L 5J9

450 658-9869

Kéroul

Tourisme et culture pour
personnes à capacité
physique restreinte



Kéroul - Interlocuteur privilégié de Tourisme Québec

4545, avenue Pierre-De-Coubertin

Montréal (Québec) H1V 3R2

514 252-3104 | infos@keroul.qc.ca

www.keroul.qc.ca

Ressources électroniques



La Route accessible

www.larouteaccessible.com

Outil d'organisation de voyages et d'escapades au Québec
proposant un réseau de lieux touristiques accessibles

Semaine des personnes handicapées • 1^{er} au 7 juin

« Ensemble, bâtissons une société plus inclusive »

L'objectif de cette semaine est de sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société, en faisant connaître les réalités vécues par les personnes handicapées, afin de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.



Journée internationale des personnes handicapées • 3 décembre



Ville de
Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

POUR NOUS JOINDRE
450 461-8000 | villesblg.ca